

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 05.085

L'An Deux Mille Cinq, le 29 septembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

LE 23 SEPTEMBRE 2005

DATE D'AFFICHAGE

LE 23 SEPTEMBRE 2005

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOURGEOIS, CHABANEAU, DENIS, Adjoints.

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BIRON, BUJARD, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mmes JOLY, LABEYRIE, MOINET, PELTIER, M. RAYMOND, Mme TERRIEN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES :

M. BOISNARD représenté par Mme LECOMTE
M. CAU représenté par Mme GRAMMATICO
M. MERLE représenté par Mme JOLY
M. POTENNEC représenté par M. LE GUEUT
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER
Mlle TURPIN représentée par Mme DOUMECQ

ABSENTS-EXCUSES : Mme ISENDICK

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 32

Madame DURAND a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : SIGNATURE D'UN NOUVEAU CONTRAT ENFANCE
ET RENOUVELLEMENT D'UN CONTRAT TEMPS LIBRE

VOTE : UNANIMITE

Par délibération du 12 août 2002, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'un nouveau **contrat enfance** intervenu avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Charente-Maritime pour la mise en oeuvre d'une politique d'action sociale concertée, visant au développement de l'accueil des enfants de 0 à 6 ans.

Le contrat étant venu à échéance et compte tenu de l'intérêt que présente un tel contrat et de l'aide financière apportée par la Caisse d'Allocations Familiales, il est proposé de souscrire un nouveau contrat pour une durée de trois ans :

- seront poursuivies les actions suivantes :

- * soutien au fonctionnement de la halte-garderie Marne Yeuse,
- * soutien du fonctionnement des accueils périscolaires des secteurs Maine-Geoffroy, Jules Ferry, Louis Bouchet, La Clairière, l'Yeuse,
- * amélioration du fonctionnement du centre de loisirs Librenjeux,
- * maintien du fonctionnement du relais assistantes maternelles,
- * prise en compte du poste de coordination à 50 % du temps complet,
- * organisation de la semaine de l'imaginaire.

- seront prises en compte les actions nouvelles suivantes :

- * municipalisation de la structure crèche associative les Moussaillons transplantée dans la nouvelle construction du centre multi-accueil et étendue à 30 places,
- * aide à la professionnalisation de l'emploi jeune de l'espace parental.

Par délibération du 12 août 2002, le Conseil Municipal a approuvé le renouvellement du **contrat temps libre** avec la Caisse d'Allocations Familiales. Le contrat qui concerne les enfants âgés de 6 à 16 ans étant venu à échéance, il est proposé de le renouveler à nouveau. Les actions prises en compte, au titre de ce contrat concernent :

- * les activités spécifiques du pôle jeunesse (expression, citoyenneté, communication),
- * le poste d'agent ressource (30 % du temps de travail),
- * la professionnalisation du dernier emploi jeune au terme de son contrat,
- * le centre de loisirs municipal pour les 6-12 ans,
- * le poste de coordination enfance-jeunesse (50 % du temps de travail),
- * le festival initiatives jeunes,

et enfin, au titre du soutien associatif :

- * les séjours jeunes du centre social, lorsque ceux-ci auront fait l'objet d'une demande de subvention sur présentation d'un dossier fourni au plus tard en novembre de l'année précédent le séjour.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du rapporteur,
- APRES en avoir délibéré.

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer le contrat Enfance et le contrat Temps Libre avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 4 octobre 2005
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services,

A. LARRAIN